

FORMATION INFIRMIÈRE DESTINÉE AUX MÉDECINS ET MAÏEUTICIENS ÉTRANGERS

IFSI ARGENTEUIL 01.34.23.27.01	IFSI BEAUMONT 01.30.28.36.38	IFSI EAUBONNE 01.34.06.60.27	IFSI GONESSE 01.34.53.20.24	IFSI PONTOISE 01.30.75.53.40	IFSI SARCELLES 01.39.90.58.45
--------------------------------------	------------------------------------	------------------------------------	-----------------------------------	------------------------------------	-------------------------------------

Objet : *Procédure commune des IFSI du Val d'Oise sur :*
Dispense de scolarité prévue par l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au Diplôme d'Etat d'Infirmier,
modifié par l'arrêté du 13 décembre 2018.

Madame, Monsieur,

Chaque année, les IFSI du Val d'Oise mettent en place une procédure de formation commune en vue de la présentation au diplôme d'Etat d'infirmier des candidats relevant de l'article 9 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié par l'arrêté 13 décembre 2018 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier :

- Les personnes titulaires d'une autorisation permettant l'exercice de la profession de médecin ou de maïeuticien en France ou à l'étranger,
- Les personnes titulaires du diplôme de formation approfondie en sciences médicales.

Les candidats doivent s'inscrire dans l'IFSI le plus proche de leur domicile.

Cette formation se décline en axes : une formation théorique et une formation clinique.

La formation théorique est dispensée **pour l'ensemble des candidats sur un seul site** de formation du Val d'Oise à :

Institut de Formation en Soins Infirmiers Camille CLAUDEL
Etablissement Public de Santé Victor DUPOUY
69 rue du Lieutenant-Colonel PRUDHON
95 100 ARGENTEUIL

La formation clinique est organisée par l'IFSI qui reçoit la demande et valide le dossier d'inscription du candidat.

Le stage est effectué dans un établissement public ou privé de santé.

- **LA FORMATION THEORIQUE**

Axée sur l'apprentissage de l'unité d'enseignement 3.1 S1 et S2 « Raisonement et démarche clinique infirmière », et sur les enseignements complémentaires indispensables à l'exercice de la

profession infirmière : droit, déontologie, techniques de soins, transfusion sanguine, organisation du travail, hygiène, pharmacologie et calculs de doses.

Les méthodes pédagogiques utilisées sont diversifiées et favorisent les échanges au sein du groupe : cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, échanges thématiques....

Un des points essentiel de cette formation et cet accompagnement sera l'intégration du raisonnement clinique infirmier et d'une posture infirmière permettant l'insertion professionnelle des stagiaires.

Durée : cinq semaines soit 175 heures

Coût de la formation théorique : (déterminé par l'ensemble des IFSI du Val d'Oise).

- 900, 00€ dans le cadre d'une prise en charge individuelle,
- 1 650,00 € dans le cadre d'une prise en charge par l'employeur.
- 300,00 € dans le cadre de la formation GSU (gestes et soins d'urgence)

- **LA FORMATION CLINIQUE**

Pour les titulaires du diplôme d'Etat **en médecine** et du **diplôme de formation approfondie en sciences médicales** : Avoir réalisé **deux stages** à temps complet de soins infirmiers d'une durée de quinze semaines permettant la validation des compétences suivantes :

- **Compétence 1** : Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
- **Compétence 2** : Concevoir et conduire un projet de soins infirmier
- **Compétence 4** : mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
- **Compétence 9** : Organiser et coordonner les interventions soignantes

Pour les titulaires d'une autorisation permettant l'exercice de la **profession de maïeuticien** : Avoir réalisé **un stage** à temps complet de soins infirmiers d'une durée de cinq semaines permettant la validation des compétences suivantes :

- **Compétence 1** : Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
- **Compétence 4** : mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique

Au cours du stage un formateur validera le travail individuel d'analyse d'une situation clinique (UE 3.1 S2).

Coût de la formation clinique :

- 1350, 00 € dans le cadre d'une prise en charge individuelle,
- 2475, 00 € dans le cadre d'une prise en charge par l'employeur, pôle emploi, CPF.

Selon les organisations, l'enseignement en vue de l'obtention de l'AFGSU (21 h), obligatoire pour l'obtention du diplôme d'Etat d'Infirmier, peut être organisé par l'IFSI ou par le candidat auprès d'un CESU.

- **LE DIPLÔME**

Le candidat sera présenté au jury régional du Diplôme d'Etat d'Infirmier décembre par l'IFSI organisateur de la formation clinique (stage).

Pour être présentés au jury du DEI, les candidats doivent obtenir une **note égale ou supérieure à 10 /20 à chacune des unités d'enseignement.**

« La validation du diplôme est réalisée par un jury du diplôme d'État infirmier sur présentation de leur dossier scolaire. Les candidats doivent remplir les conditions suivantes à l'issue de la formation :

- Validation des unités d'enseignement UE 3.1 S1 et UE 3.2 S2 dans les conditions prévues dans le référentiel de formation ;

- Réalisation et validation d'un travail écrit et personnel centré sur une problématique propre à la profession d'infirmier. Un accompagnement spécifique et un temps de travail dédié seront mis en place pour favoriser la validation de cet écrit professionnel.

- Validation au cours des stages **réalisés dans leur intégralité**, de l'ensemble des compétences attendues.

- **CRITERES de SELECTION**

Les critères retenus sont les suivants :

- Travailler dans le Val d'Oise (95) (Certificat de l'employeur : lieu d'exercice professionnel – fonction exercée – dates/durées dans le Val d'Oise).
- Habiter dans le Val d'Oise (95) (Adresse du titre de séjour en cours de validité).
- Obtenir un avis favorable du jury lors d'un entretien oral en amont de l'inscription définitive

- **MODALITÉS D'INSCRIPTION**

Adresser à l'IFSI le plus proche de votre domicile ou de votre lieu de travail les pièces suivantes :

- une CV,
- une lettre de motivation,
- une copie du diplôme de médecin, de maïeuticien ou l'attestation de réussite au DFASM 3.

Vous serez convoqué par l'IFSI pour un entretien préalable à l'inscription.

- **LE DOSSIER D'INSCRIPTION**

**UN DOSSIER UNIQUE POUR LE DEPARTEMENT QUI VOUS SERA DEMANDÉ A
L'ISSUE DE L'ENTRETIEN ORAL PRÉALABLE**

- Justificatif de l'état civil (photocopie du passeport ou de la carte d'identité ou de résident ou du titre de séjour en cours de validité),
- Copie du diplôme permettant l'exercice de la profession de Médecin ou de Maïeuticien en France ou à l'étranger, ou du diplôme de formation approfondie en sciences médicales (pas d'attestation de succès – pas de certificat de réussite) accompagné de la traduction en Français du Diplôme par un traducteur assermenté auprès des autorités françaises compétentes (Tribunal d'Instance, Tribunal de Grande Instance...) ou, si le diplôme est écrit en Français : Faire apposer un tampon de l'Ambassade sur le diplôme. L'original devra être impérativement présenté à l'IFSI. L'original du diplôme sera exigé avant l'entrée en formation,
- Curriculum Vitae
- Lettre de motivation
- Attestation de couverture Sécurité Sociale, indispensable pour une mise en stage
- Justificatif du lieu de résidence sur le Val d'Oise ou certificat de l'employeur sur le Val d'Oise (Cf. adresse du titre de séjour en cours de validité et/ou Certificat de l'employeur : lieu d'exercice professionnel – fonction exercée – dates/durées dans le Val d'Oise),
- Certificat d'aptitude médicale délivré par un médecin agréé (lequel figure sur la liste établie par l'ARS Ile de France),
- Attestation de couverture vaccinale,
- Joindre, le cas échéant, un justificatif de prise en charge par l'employeur ou de tout autre organisme financeur (une convention de formation sera établie),
- 1 photo d'identité (comportant nom et prénom au verso).

La prochaine formation se déroulera à partir de mi-mai 2024 (date précises encore non fixées) pour une présentation au jury final du diplôme d'État à la session de 2024.

Les dossiers d'inscription seront disponibles en ligne en mars 2024.